



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elus locaux

Question écrite n° 4842

Texte de la question

M Louis de Broissia a pris note des propos de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, qui s'engageait à ce que d'ici un an le statut de l'elu local soit réglé. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'atteindre cet objectif, et leur calendrier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'accès des citoyens aux responsabilités électives et l'amélioration des conditions d'exercice des mandats constituent l'un des volets essentiels de la démocratisation de la vie locale. Le Gouvernement entend procéder à une large concertation en ce domaine avec les associations d'élus afin de dégager à brève échéance des propositions relatives à l'égalité d'accès aux mandats locaux et à la formation. En ce qui concerne la question de la retraite des maires et des adjoints, dont les implications financières sont nombreuses et complexes, le Gouvernement confirme à l'honorable parlementaire qu'une commission composée de représentants de l'Etat, d'élus des collectivités territoriales et de personnalités qualifiées sera constituée prochainement en vue d'étudier les solutions susceptibles d'améliorer la situation de ces élus et de faire des propositions avant la fin du premier semestre de l'année 1989.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4842

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3062